

Forum

Dossier Interdisciplinarité Sciences sociales en situations asymétriques

Patrick Pillon

Socioanthropologue, Institut de recherche pour le développement (IRD), 34394 Montpellier cedex 5, France

Les ancrages politiques de la question interdisciplinaire

L'interdisciplinarité au risque de l'autonomie

La réforme de structures de 2001 à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) s'ancre sur des unités de recherche (UR) thématiques coiffées d'un directeur ; elle s'est traduite par des situations d'interdisciplinarité, une question récurrente depuis les années 1980, mais que semble désormais vouloir imposer le pouvoir politique. Le contrôle accru sur la recherche – pouvant porter, pour les Sciences sociales, jusqu'à leurs objets et leurs méthodes, au travers du financement et des délais associés – confronte les chercheurs à des situations qui sont indissociables de rapports de pouvoir, d'élargissement de l'emprise étatique et de tensions entre disciplines. En effet, si les questionnements des Sciences sociales sur l'interdisciplinarité, sur les nouveaux objets et sur la spécialisation sont d'autant plus centraux que les interactions sociales se sont élargies, l'interdisciplinarité ainsi conçue paraît source de difficultés pour leurs disciplines et pour la reproduction de celles-ci.

Avec ses capacités d'orientation de l'action par hiérarchisation et par « contraintes de sentier » interposées (Chauveau et Jul-Larsen, 2000), l'État a sans doute le plus souvent les moyens d'atteindre les objectifs qu'il se fixe. Les modalités de l'interdisciplinarité n'étant toutefois pas indifférentes, il sera fait état de réflexions prenant appui sur une appartenance passée, en tant que socioanthropologue, à une UR de biologistes et de chercheurs des Sciences de l'alimentation, dans une situation d'asymétrie que les réorganisations institutionnelles

actuelles pourraient fort bien favoriser¹. Les réflexions sur l'interdisciplinarité ne sont en effet, ni indépendantes des disciplines en présence, ni des parcours de recherche et de leurs déterminants, et notamment, de l'assignation des organismes de recherche publique au pôle univoque du fondamental ou à celui, hybride, du développement² (Bourdieu, 2001, 1997).

Les expressions de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité seront moins appliquées ici à la coexistence de disciplines des Sciences sociales – dont les différences ne sont pas pour autant, sans conséquences – qu'à celle de disciplines situées de part et d'autre du clivage hiérarchisé entre Sciences de la nature et Sciences sociales³. La proposition développée sera que si de nouveaux objets ont émergé, les relations en unités de Sciences sociales monomorphes ou en unités interdisciplinaires où les Sciences sociales seront soit dominantes, soit minoritaires, interfèrent avec la conduite des recherches et avec la construction des profils professionnels. Il paraît alors important de souligner que si l'interdisciplinarité n'a pas à être récusée lorsqu'elle est

¹ Plusieurs laboratoires du Département « Hommes et sociétés » du CNRS se seraient vu affectés au Département « Environnement et développement durable », sous prétexte d'interdisciplinarité. (Selon « Sauvons l'anthropologie » et le collectif « Sauvons l'anthropologie au CNRS », anthropologie@msh.univ-aix.fr, courrier du 11/04/06.)

² Comme l'indique Pierre Bourdieu, les profils sociologiques et les parcours scolaires sont vraisemblablement au principe d'une carrière ancrée sur la spécialisation ou sur l'éclectisme, sur la recherche pour le développement ou sur la recherche fondamentale.

³ La domination des sciences physicochimiques et des mathématiques – et pour les sciences sociales, celle de l'économie – a ses marqueurs dans les dualités entre « sciences dures » et « sciences molles » ou entre « science » et « non science » (Freund, 1978).

Auteur correspondant : patrick.pillon@ird.fr

scientifiquement pensée, l'incitation qui y est mise par l'État, sous forme de juxtaposition de disciplines, mériterait d'être évaluée à l'aune des cultures respectives de celles-ci, à celle de leurs objets et méthodes, comme à celle des positions hiérarchiques qui leur reviennent.

Interdisciplinarité et reconfigurations de la société et des disciplines de Sciences sociales

Avant d'en arriver au stade actuellement perceptible d'une imposition par des États qui ont vocation à élargir leurs aires d'intervention (Acot, 1999; Contamine et Fauré, 1992) et de devenir ainsi, moins souvent pensée qu'agie, l'interdisciplinarité a été le produit d'initiatives scientifiques. Les écarts de sens et de pratiques de part et d'autre des Sciences de la nature et de la société (Lepenies, 2002), alliées aux interférences utilitaristes du politique⁴, ouvrent ce faisant la pluridisciplinarité au polymorphisme de conceptions⁵, l'interdisciplinarité imposée n'étant plus que le manteau d'une pluridisciplinarité qui peut être moins porteuse de dynamiques que de contraintes. Il sera alors fait la proposition que cette orientation, qui prend au besoin appui sur « la demande sociale »⁶, évacue la nature problématique de ce qu'elle instaure, tant par son soubassement magique que du fait que le champ scientifique n'existe que sur des rapports de force. Le regroupement en UR – aux visées hiérarchiques plus affirmées que celles des modalités antérieures –, et à court terme, en unités mixtes de recherche (UMR), devrait ainsi trouver sa place aux côtés des réductions budgétaires, au passage aux appels d'offres et à la prédéfinition des sujets de recherche de l'extérieur du champ.

Une autre culture scientifique

Objets inanimés, avez-vous donc une âme ?

La distance entre Sciences de la nature et Sciences sociales n'est pas seulement le fait de hiérarchisation, d'objets de recherche et de méthode, mais de culture scientifique et de place de l'interprétation (Freund, 1978). Là où le réel ne fait pas de coupures, le rationalisme et la

science moderne ont mis en place des modalités de saisie des hommes et de leur environnement construites sur des disjonctions. Encore serait-ce davantage le cas des Sciences de la nature que celui des Sciences de l'homme, puisqu'à l'inverse de la reproductibilité des expériences et des mesures des phénomènes naturels et physiologiques, il n'est jamais deux situations sociales superposables, « l'imprévisibilité [étant] inhérente à la créativité des hommes, à leur faculté de créer quelque chose de tellement nouveau que personne n'aurait pu le prévoir » (Arendt, 2002), et que les chercheurs en Sciences sociales pensent généralement, leurs objets comme le produit de la complexité non fractionnable des rapports humains. La signification implique pour eux un rapport au tout de la société, et de ce fait, l'« on ne saurait réduire leur statut épistémologique à celui des Sciences de la nature » (Freund, 1978).

Cela explique qu'en situation interdisciplinaire imposée, les chercheurs des disciplines dominantes, qui sont plutôt spécialisés⁷, puissent être enclins à percevoir des intérêts de recherche allant au-delà des intitulés d'UR, comme étant nuls et non advenus. Ces situations qui ne se posaient pas jusque-là ont sans doute émergé à l'IRD avec la réforme qui a également vu asseoir la conformité de l'imputation budgétaire aux actions prévues et engagées. Du fait de leur formation disciplinaire ou de leurs habits, des directeurs d'unité pluridisciplinaires pourront ainsi refuser l'apparition dans des rapports d'activité de l'unité, de productions de Sciences sociales éloignées des thèmes de celle-ci⁸, ce qui ne se pratique apparemment guère dans les UR de Sciences sociales. L'écart entre les objets agissants des Sciences sociales et les objets agis des Sciences de la nature entraîne ainsi une coupure⁹ que les concurrences autour des ressources pourraient sans doute aggraver de manière préjudiciable.

S'il n'y a pas lieu de préjuger l'avenir, il conviendrait d'en anticiper des développements possibles dans le contexte des UMR et d'obligation de réponse à des appels d'offres, plus particulièrement pour ceux des Sciences

⁴ Alain Trautmann, qui a été porte-parole de « Sauvons la recherche ! », désigne « le double discours du pouvoir, qui consiste à affirmer l'importance égale de la recherche fondamentale et de ses applications, en portant tous les efforts sur les seules applications » (*Le Monde*, 2006).

⁵ La « pluridisciplinarité » est recherche de disciplines différentes optant pour une démarche commune, sans reformulation de pratiques, « l'interdisciplinarité » avec une problématique commune et des reformulations de pratiques et « la transdisciplinarité » comme un au-delà des disciplines.

⁶ Une « demande sociale » qui, sous forme de collectif, ne saurait exister et devrait plutôt être pensée comme une forme de contrôle.

⁷ Julien Freund (1978) rappelle que la spécialisation implique une interprétation que l'on ne reconnaît guère, qui est celle du clivage entre les aspects du réel ainsi désignés.

⁸ Les UR pluridisciplinaires, peu nombreuses, étaient évaluées par plusieurs commissions sectorielles, à titre principal et secondaire ; les chercheurs remplissaient par ailleurs un rapport individuel d'activité.

⁹ L'historicité du fait social « n'exclut pas la répétition, [...] mais seulement la réversibilité, il ne se reproduit jamais dans les mêmes conditions. C'est pourquoi la causalité dans les sciences sociales ne se déroule pas selon un processus mécanique, mais elle fait intervenir l'interprétation dans l'imputation. [...] Le pluralisme causal implique [...] que tout fait social dépend d'une multitude de causes, dont on ne peut jamais énumérer la totalité, et qu'il peut être à la fois conditionné et conditionnant, sans qu'il existe de cause fondamentale en dernière instance » (Freund, 1978).

sociales qui ne seraient pas constitués en unité autonome : les représentations de la scientificité comme devant être « pluridisciplinaire » pourraient, en effet, d'autant plus facilement construire des situations de Sciences sociales enkystées, soumises à utilitarisme ou à des poursuites parallèles et plus ou moins monomorphes, d'objets de recherche, au sein d'unités asymétriques. Si ce second cas n'exclut pas des recherches réellement pluridisciplinaires et d'intérêt, il reste à savoir si les compétences disciplinaires pourraient à terme, se reproduire sur ces bases – et dans un contexte qui, pouvant être, selon les cas, d'assujettissement plus ou moins poussé, serait susceptible de davantage les restreindre¹⁰.

Le porte-à-faux de la sociologie et de l'anthropologie en situation asymétrique

Il convient alors d'indiquer certains substrats de la position du sociologue et de l'anthropologue en milieu asymétrique et de préciser en quoi celle-ci pourrait ne construire ni pluridisciplinarité ni interdisciplinarité.

Les chercheurs des disciplines placées de part et d'autre du clivage hommes/nature n'ont, sauf culture scientifique partagée, guère de moyens de communication, ne s'intéressant pas aux mêmes questionnements, et n'abordant pas les leurs de manière similaire. Or, seul un langage et des intérêts intellectuels communs rendent un travail interdisciplinaire possible, lequel n'est guère livré que par la présence d'une double formation (Labazée, 1994). Davantage que la pluridisciplinarité réussie, l'interdisciplinarité effective paraît ainsi devoir relever de constructions qui sont le fruit de rencontres, inscrites ou non, dans la durée. S'il peut être des collaborations conjoncturelles sur des objets qui préservent les autonomies respectives, celles de ces collaborations qui durent appellent la maîtrise, par l'un ou par l'ensemble des partenaires, de plusieurs cultures disciplinaires : la collaboration à parité étant réalisable, le passage à l'interdisciplinarité peut s'ensuivre. À défaut, les regroupements sont pluridisciplinaires (au sens faible) et asymétriques, et les travaux faiblement connectés.

Certaines pratiques effectives de pluridisciplinarité asymétrique laissent dès lors voir des chercheurs contraints de matérialiser cette pluridisciplinarité au travers d'écrits à plusieurs voix, indépendamment de choix scientifiques dont ils sont à l'origine ; ce pourra être aussi, l'imposition d'un marqueur d'unité au travers du formalisme de l'imposition d'une action commune – dont il n'est guère possible de rendre compte, sauf à y voir le marqueur d'une unité ou la transcription

d'une représentation qui vaudrait chez tout ou partie des gestionnaires de la recherche.

Mais pour que certaines potentialités des situations d'asymétrie soient saisies dans leur extension, il conviendrait de voir si des tendances similaires peuvent se retrouver dans des UR uniquement composées de Sciences sociales – et surtout si elles se rencontrent, à l'inverse, dans des unités pluridisciplinaires qui ne comprendraient qu'une minorité de sciences exactes ou de disciplines médicales. (Si tant est que le cas existe.)

Pour conclure : interdisciplinarité et ancrages disciplinaires

S'il n'est pas de science indépendante des développements sociaux (Acot, 1999), les transformations d'ampleur de l'économie et du corps social ont fini par s'accompagner en France d'une pression accrue sur la recherche publique qui semble viser la conformité de celle-ci aux besoins de rentabilité économique et de contrôle social. Si ce qui peut passer pour une inféodation de la science se présente, sous ces formes, comme une nouveauté, celle-ci se réalise sans doute davantage au travers de la construction de dispositions d'évidence sur la complexité du monde, qu'au travers d'une construction scientifique dont il devrait être pourtant difficile de faire l'impasse dans ce champ d'action. Certaines de ces évolutions étant le produit de transformations de la société, il serait absurde de ne pas en prendre la mesure : mais il est à penser que la tendance actuelle à l'imposition de l'extérieur, des regroupements pluridisciplinaires n'est pas sans risque d'instrumentalisation et de déstructuration. L'État, qui en est acteur, peut alors prendre appui sur l'assimilation de la scientificité aux seules sciences quantifiables, dont les résultats sont reproductibles pour mettre en place une assimilation de la coexistence de disciplines à l'existence d'une pluridisciplinarité et pour inscrire en actes le présupposé de sens commun selon lequel l'existence de disciplines de Sciences humaines en position seconde est porteuse d'apports transdisciplinaires, indépendamment de tout saut scientifique. Encore conviendrait-il de voir si les disciplines de sciences exactes concernées ne relèvent pas, elles-mêmes, dans un certain nombre de cas, de positions dominées de la hiérarchie des disciplines.

Penser ces transformations, c'est avant tout s'inscrire dans le maintien des disciplines de Sciences sociales dans des cadres qui, pour demeurer conformes à leurs critères d'activité, veulent sans doute l'organisation autonome, au regard des autres sciences, et le refus de l'asymétrie. Sauf à renforcer cette perte d'intégrité, la participation à des colloques et à des séminaires, la contribution aux revues professionnelles et les efforts communs de réflexivité et d'évaluation des évolutions disciplinaires, resteraient dès lors le seul ancrage d'une volonté de persévérance

¹⁰ Lorsque l'objet des sciences sociales est reconnu, ce peut être les pays d'approche qui ne le seront pas, ceux-ci n'étant pas jugés conformes aux intérêts des disciplines dominantes : c'est la construction autonome de l'objet qui disparaît alors.

dans l'être de l'acteur collectif, que pourrait menacer une généralisation des situations d'asymétrie. L'organisation autonome serait d'autant plus nécessaire que sociologie, ethnologie et socioanthropologie ne peuvent faire l'impasse sur des réflexions sur leurs enjeux scientifiques qui sont ceux des grandes questions de société, alors que l'organisation subordonnée n'a guère de chance de leur en laisser la possibilité, et davantage celle de les soumettre à la pression de conceptions et de besoins définis de l'extérieur, lesquels ne sont pas, au sens strict, scientifiques.

Si l'ouverture des objets et la spécialisation ne constituent pas des facteurs négatifs, la question se poserait en d'autres termes à partir du moment où des chercheurs en situation d'asymétrie interdisciplinaire se verraient privés des conditions du fonctionnement normal de leur recherche, dont les spectres sont a priori ouverts. (Refus des écrits ou des participations à des colloques hors thématiques d'UR, pressions pour des manifestations formelles de pluridisciplinarité, perte d'autonomie dans la localisation des programmes...) Le maintien d'un socle de culture commune transcendant les ancrages et les pratiques de recherche pourrait dès lors s'imposer avec une autre acuité, dans un contexte de sectorisation de la recherche qui s'orienterait résolument vers l'utilitarisme et où il serait à craindre que le dernier mot ne reste à l'État¹¹.

Références

- Acot, P., 1999. *L'histoire des sciences*, Paris, Presses universitaires de France, coll. : Que sais-je ?.
- Arendt, A., 2002. *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, [1948], Paris, Gallimard, coll. Points, série Essais.
- Bourdieu, P., 2001. *Science de la science et réflexivité. Cours du Collège de France, 2000-2001*, Paris, Éditions Raisons d'agir, coll. Cours et travaux.
- Bourdieu, P., 2000. *Les structures sociales de l'économie*. Paris, Seuil, coll. Liber.
- Bourdieu, P., 1997. *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Paris, INRA Éditions, coll. Sciences en question.
- Chauveau, J.-P., Jul-Larsen, E., 2000. Introduction. Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles, in Chauveau, J.-P., Jul-Larsen, E., Chaboud, Ch. (Eds), *Les pêches piroguères en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles, pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Éditions Karthala, IRD, CMI, 9-85.
- Contamine, B., Fauré, Y.-A., 1992. Des économies et des États en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme, *Cahiers des Sciences humaines*, 28, 2, 305-326.
- Freund, J., 1978. De l'interprétation dans les Sciences sociales, *Cahiers internationaux de sociologie*, LXV, 213-236.
- Labazée, P., 1994. Théories et pratiques pluridisciplinaires, in Copans, J., Labazée, P. (Eds), *Objets, Terrains, Disciplines, Les Cahiers Pratiques sociales et travail*, n° 21. ORSTOM, UR : Savoirs et Pouvoirs, Département Sud, 9-20.
- Trautmann A., 2006. Les chercheurs veilleront au respect des engagements, *Le Monde*, vendredi 17 mars 2006, 7.
- Lepenies, W., 2002. *Les trois cultures. Entre science et littérature l'avènement de la sociologie*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme.

¹¹ Pascal Acot (1999 : 73) évoque ainsi « le poids écrasant du politique dans l'élaboration de la science dans les pays où il existe une recherche scientifique organisée ».